



Principes essentiels de gouvernance à l'intention des administrateurs d'organismes à but non lucratif (Programme OBNL)

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION

PRINCIPES ESSENTIELS DE GOUVERNANCE À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (PROGRAMME OBNL)

Le programme OBNL est un programme national de formation en gouvernance mis en œuvre conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, et présenté par TELUS. Le Programme est offert aux administrateurs/administratrices et aux directeurs généraux/directrices générales d'organismes à but non lucratif de petite et grande taille, en partenariat avec de grandes écoles de gestion du Canada.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME OBNL

La politique d'admission au PPA se fonde sur la conviction qu'il est possible de créer un milieu de perfectionnement motivant lorsque le groupe formé rend compte d'un équilibre sur les plans de la diversité, de l'expérience et de l'apport constructif de chacun des participants.

Pour être admissibles au programme OBNL, les candidats doivent avoir à leur actif une expérience comme membre d'un conseil d'administration, dans un poste de haute direction ou dans l'exercice d'une profession. Nous privilégions les candidats qui siègent ou ont siégé au conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif ou qui manifestent un intérêt en ce sens. Les places étant limitées, nous ne pouvons garantir l'admission au Programme. Toutefois nos critères favorisent les candidats qui ont l'expérience la plus pertinente et qui sont le mieux à même de créer la diversité souhaitable au sein d'un groupe.

ADMISSIBILITÉ AUX BOURSES D'ÉTUDES TELUS

Un nombre limité de bourses d'études d'une valeur de 1000 \$ chacune, attribuées en fonction des besoins, sont offertes afin de susciter la participation d'administrateurs et de directeurs généraux d'OBNL qui autrement ne pourraient poser leur candidature au Programme pour des raisons financières.

Toute demande de bourse d'études doit accompagner la demande d'admission et le tout doit nous parvenir dans les sept jours qui précèdent la date de début du Programme. Le processus décisionnel se fait de manière continue, selon le mode «premier arrivé, premier servi», mais aucune garantie d'octroi de bourse ne peut être offerte. Toutes les décisions sont irrévocables.

Pour être admissible à une bourse d'études, le candidat/la candidate doit présentement être membre du conseil d'administration ou directeur/directrice général(e) d'un organisme à but non lucratif canadien, ou encore avoir été nommé(e) récemment à l'un de ces postes. Les décisions en matière d'octroi de bourses d'études sont fondées sur la preuve du besoin d'aide financière de l'organisme et du candidat boursier ainsi que sur les bienfaits que l'organisme devraient retirer de la participation du candidat boursier au Programme. Nous privilégions les candidats de petits organismes à but non lucratif dont l'action est à la fois étendue et significative et qui ont démontré leur engagement face à une saine gouvernance.

Présenté par



DOCUMENTS À FOURNIR

Pour soumettre une demande en bonne et due forme au Comité d'admission au programme Principes essentiels de gouvernance à l'intention des administrateurs d'organismes à but non lucratif (Programme OBNL), le candidat est prié de faire parvenir les documents suivants à l'Institut des administrateurs de sociétés, à Toronto :

- 1) Demande d'admission dûment remplie
- 2) Curriculum vitæ à jour
- 3) Lettre de motivation répondant aux critères d'admissibilité

Nous incitons vivement les candidats à présenter leur dossier de candidature dans les plus brefs délais. Toutes les demandes reçues sont datées et seules les demandes complètes sont traitées.

AVIS D'ADMISSION

Le Comité d'admission au programme Principes essentiels de gouvernance à l'intention des administrateurs d'organismes sans but lucratif étudie toutes les demandes en fonction des critères d'admissibilité. Les résultats sont communiqués aux candidats par courriel dans la semaine qui suit la réception de la demande.

DROITS APPLICABLES AU PROGRAMME

Les droits de scolarité, payables en un seul versement, doivent toujours accompagner la demande :

- 2500 \$ + 5 % TPS = 2625 \$ + 9,5 % TVQ = 2874,38 \$, au Québec.
- 2500 \$ + taxes applicables en sus dans toutes les autres provinces.

Dans le cas exclusif des personnes qui font une demande de bourses TELUS, nous requérons en même temps que la demande un paiement minimum de

- 1874,38 \$ (2500 \$ + 5 % TPS = 2625 \$ + 9,5 % TVQ = 2874,38 \$ - 1000 \$ = 1874,38 \$), au Québec.
- 2500 \$ + taxes applicables en sus - 1000 \$ dans toutes les autres provinces.

Advenant que la demande de bourse d'études soit refusée, nous en informons le candidat qui a alors le choix de donner suite ou non à sa demande d'admission. Si le candidat choisit de participer au Programme, il est tenu d'acquitter la totalité des droits applicables. Veuillez vous reporter au formulaire de demande de bourse TELUS pour connaître les conditions d'admissibilité et autres détails pertinents.

Adhésion gratuite à l'IAS dès l'admission au Programme:

Dès votre admission au programme OBNL, nous vous offrons une adhésion gratuite d'un an à l'IAS (une valeur de 395 \$). Votre nouveau statut de membre vous procurera des avantages incomparables qui vous feront à la fois épargner du temps et bénéficier de ressources utiles.

POLITIQUE D'ANNULATION

Les personnes qui présentent une demande d'annulation par écrit au directeur des programmes de formation de l'IAS, au plus tard 28 jours avant la date de début des cours, ont droit à un remboursement, moins les frais d'administration de 250 \$ (taxes applicables en sus). Dans le cas des demandes écrites reçues au plus tard 14 jours avant la date de début des cours, un crédit complet sera accordé, à valoir sur une prochaine édition du Programme offerte dans l'année civile qui suit. Aucun remboursement ne sera octroyé si la demande d'annulation nous parvient moins de 14 jours avant la date de début des cours. Les personnes qui font défaut de se présenter aux cours sont tenues d'acquitter la totalité des droits applicables. Si l'IAS se voit dans l'obligation d'annuler ou de reporter une édition du Programme, il s'engage à rembourser aux candidats la totalité des paiements reçus.

Présenté par





FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION

Ville _____ Numéro du programme OBNL _____ Date de début du programme OBNL _____

L'IAS reçoit un grand nombre de demandes provenant de candidats admissibles et désireux de participer au programme OBNL; il nous est malheureusement impossible d'assurer une place à chacun.

Si le nombre maximal d'étudiants est atteint pour l'édition du Programme que vous avez choisie, souhaitez-vous que nous fassions suivre votre candidature au Comité d'admission pour la prochaine session?

Oui Non Si vous avez coché Oui, veuillez préciser la ville de votre choix : _____

CANDIDAT(E)

M. M^{me} Dr

Nom _____ Prénom _____

Prénom usuel _____

Titre/poste actuel _____

Société/organisation _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE

N° rue _____ N° de bureau _____

Ville _____ Province/État _____ Code postal _____

Téléphone _____ (poste) Télécopieur _____ Courriel _____

ADRESSE PERSONNELLE

N° rue _____ N° de bureau _____

Ville _____ Province/État _____ Code postal _____

Téléphone _____ (poste) Télécopieur _____ Courriel _____

Adresse pour la correspondance : professionnelle personnelle

Êtes-vous présentement à l'emploi de TELUS? Oui Non

Présenté par



VEUILLEZ FAIRE ÉTAT DE VOTRE EXPÉRIENCE AU SEIN DE CONSEILS D'ADMINISTRATION

(au besoin, joignez une feuille séparée)

NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE D'ENTREPRISE (ex. : société ouverte, fermée, organisme à but non lucratif, société d'État)	CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENTREPRISE (ex. : petite – 0-100 millions \$ moyenne – 101-500 millions \$ grande – plus de 500 millions \$)	FONCTION EXERCÉE AU SEIN DU CONSEIL (ex. : président, vice-président, président de comité, membre de comité)	ANNÉES DE SERVICE (ex. : 2000-2007)	ANNÉE DE NOMINATION

BOURSE D'ÉTUDES TELUS

TELUS offre un nombre limité de bourses d'études d'une valeur de 1000 \$ chacune afin de favoriser la participation d'administrateurs et de directeurs généraux d'organismes à but non lucratif qui autrement ne pourraient poser leur candidature au Programme pour des raisons financières.

Faites-vous une telle demande de bourse? Oui Non

CURRICULUM VITAE (devant accompagner la demande)

Ci-joint

Sera soumis dans les plus brefs délais, avant le : _____
Date

COMMENT AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU PROGRAMME «PRINCIPES ESSENTIELS DE GOUVERNANCE À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF»?

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :

- Collègue Globe & Mail Publipostage Courriel de l'IAS Parution d'un tableau de diplômés de l'IAS
 Membre de l'IAS Activité parrainée par l'IAS Site Web de l'IAS Recherche Internet
 École de gestion locale Annonce dans un journal local Lettre/courriel d'une autre association
 Site Web d'une autre association Référence d'un ancien participant Annonce de la Rotman School
 Courriel de la Rotman School Site Web de la Rotman School Autre _____

Présenté par



MODE DE PAIEMENT

- Vous trouverez ci-joint mon chèque payable à l'ordre de l' **Institut des administrateurs de sociétés**
- Je préfère effectuer mon paiement par carte Visa MasterCard
- Paiement unique de 2500 \$, taxes applicables en sus, soit
2874,38 \$ au Québec
- Paiement minimum pour les candidats aux bourses TELUS seulement
1874,38 \$ au Québec

Carte # _____ Date d'expiration (mm/aa) _____

Nom du titulaire de la carte _____

Signature du candidat _____ Signature du titulaire de carte autorisé
(si le candidat n'est pas le titulaire de la carte)

_____ Date

Les droits applicables au Programme sont exigibles en même temps que la demande. Nous invitons les candidats à examiner de près les critères d'admission en regard de leur expérience et de leur compétence avant de faire une demande. Les candidats refusés sont remboursés en totalité, moins les frais d'administration de 250 \$ (taxes applicables en sus).

DÉCLARATION

J'atteste par les présentes que tous les renseignements figurant sur ma demande et dans tout document fourni à l'appui de celle-ci sont exacts, justes et complets et que toute l'information pertinente a été divulguée.

Je comprends que si l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) constate que j'ai fait une fausse déclaration, mon adhésion, mon admission ou mon inscription au Programme est susceptible d'être annulée après qu'on m'ait avisé(e) de cette annulation par écrit à mon adresse personnelle. Si je suis admis(e) et inscrit(e) au programme Principes essentiels de gouvernance à l'intention des administrateurs d'organismes à but non lucratif, je comprends que je suis pleinement responsable du paiement des droits applicables. Je m'engage à me comporter avec intégrité et honnêteté et à traiter avec respect les personnes faisant partie de l'IAS. Si je devais me comporter autrement, je me rends compte que je m'exposerais à devoir quitter le Programme.

Signature du candidat/de la candidate _____ Date _____

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE DÛMENT REMPLIE À :

Comité d'admission
Institut des administrateurs de sociétés

40, av. University, bureau 602
Toronto (Ontario) M5J 1T1

Tél. : 416.593.7741 ou 1.877.593.7741, poste 236 ou 230

Télec. : 416.593.0636

Courriel : formation@icd.ca

www.icd.ca/OBNL

Présenté par





Principes essentiels de gouvernance

Bourse d'études TELUS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Nom du candidat/de la candidate

Nom de l'organisme à but non lucratif

Rôle au sein de l'organisme susmentionné

INFORMATION

TELUS offre un nombre limité de bourses d'études d'une valeur de 1000 \$ chacune afin de favoriser la participation d'administrateurs et de directeurs généraux d'OBNL qui autrement ne pourraient poser leur candidature au Programme pour des raisons financières.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Toute demande de bourse d'études doit accompagner la demande d'admission et le tout doit nous parvenir dans les sept jours qui précèdent la date de début du Programme. Le processus décisionnel se fait de manière continue, selon le mode «premier arrivé, premier servi», mais aucune garantie d'octroi de bourse ne peut être offerte. Toutes les décisions sont irrévocables. Les candidats aux bourses TELUS doivent présenter une lettre dans laquelle ils exposent en détail les raisons qui motivent leur candidature en fonction des critères d'admissibilité énoncés ci-dessous.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à une bourse d'études, le candidat/la candidate doit présentement être membre du conseil d'administration ou directeur/directrice général(e) d'un organisme à but non lucratif canadien, ou encore avoir été nommé(e) récemment à l'un de ces postes. Les décisions en matière d'octroi de bourses d'études sont fondées sur la preuve du besoin d'aide financière de l'organisme et du candidat boursier ainsi que sur les bienfaits que l'organisme devraient retirer de la participation du candidat boursier au Programme. Nous privilégions les candidats de petits organismes à but non lucratif dont l'action est à la fois étendue et significative et qui ont démontré leur engagement face à une saine gouvernance.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE DÛMENT REMPLIE À :

Comité d'admission
Institut des administrateurs de sociétés

40, av. University, bureau 602
Toronto (Ontario) M5J 1T1

Tél. : 416.593.7741 ou 1.877.593.7741, poste 230

Télééc. : 416.593.0636

Courriel : formation@icd.ca

www.icd.ca/OBNL

Présenté par

